

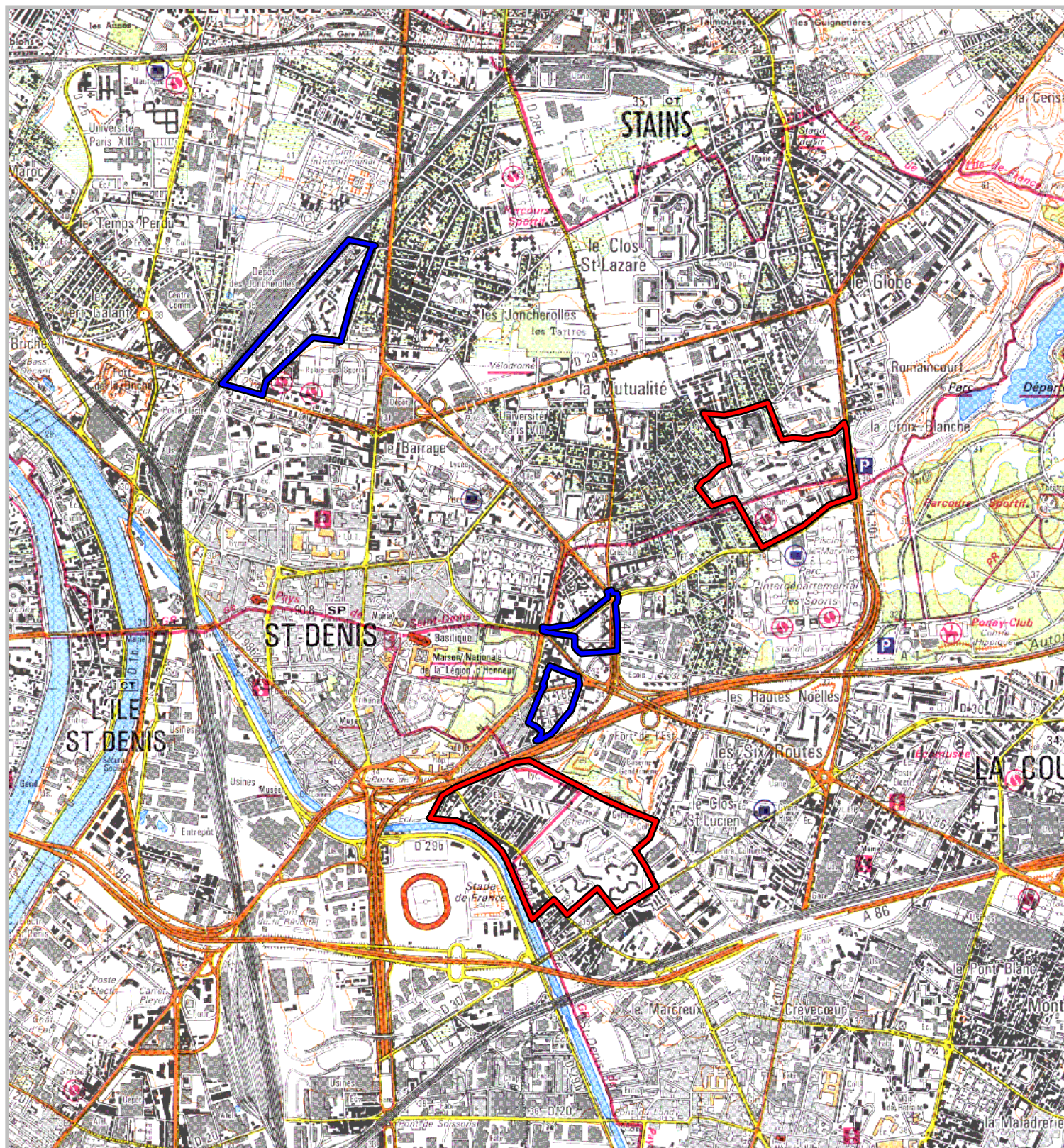
Quartiers faisant l'objet d'une convention de rénovation urbaine

prévues à l'article 10 de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003
d'orientation et de programmation pour la ville
et la rénovation urbaine.

Carte au 1/25 000

N° Convention : 349

Région : Ile-de-France
Département : Seine St Denis
Commune : Saint-Denis.
Convention : Saint-Denis - Floréal, Saussaie,
Franc Moisin
Quartiers : Floréal, Saussaie, Joliot Curie, Les Francs
Moisins, Bel Air, Pierre Sémard,
Saint-Rémy



Les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) faisant l'objet de la convention sont délimités par un trait de couleur rouge.
Les quartiers de dérogation au titre de l'article 6 de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 faisant l'objet de la convention
sont délimités par un trait de couleur bleue.